

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



Ecocitoyenneté et Solidarité à l'école

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) mène depuis 3 ans avec le soutien de l'Inspection Académique une action en milieu scolaire intitulée « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école », dont l'objectif est de sensibiliser enfants et enseignants aux problèmes de préservation de l'environnement.

Sur l'année scolaire en cours, les écoles de Bédoin bénéficient des projets ou animations suivantes :

A l'école maternelle :

- Classes de Mesdames L. Bernard et S. Gaudin, « Respecter la nature et les autres », avec la participation de la ferme éducative « Terre de Cristal » et de l'université populaire rurale ;
- Classes de Mesdames S. Constant et S. Marchand « Eau et végétaux » avec la participation de l'O.N.F. et de la ferme éducative « Terre de Cristal » ;

A l'école primaire :

- Classes de Mesdames S. Bartolini et S. Brusset « La ressource Eau » avec la participation de la ligue de l'enseignement 84.

Nous nous félicitons de cette action conjointe du S.M.A.E.M.V., au travers de la Réserve de Biosphère du mont Ventoux, et de l'Éducation Nationale.



Les Jeunes Bédouinains redécouvrent le Patrimoine de l'Eau dans le Cadre d'un Programme Euro-Méditerranéen : EUROMED HERITAGE



La classe de CM2 d'Arlène Meystre s'engage cette année scolaire, dans le programme REMEE : Redécouvrons Ensemble les MÉmoires de l'Eau en Méditerranée.

- un programme pédagogique qui touche 1000 jeunes sur les 6 pays.
- une exposition itinérante prévue au printemps 2011, et destinée à faire redécouvrir le patrimoine domestique oublié lié à l'eau.
- un guide de découverte de l'exposition, un DVD et un Site Internet.
- Le lancement en 2011 d'un centre chargé de créer une documentation scientifique et technique sur la valorisation de ce patrimoine.

Ce projet regroupe différents partenaires pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine de l'eau au sein de l'espace méditerranéen. Six pays sont concernés : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, la Grèce et enfin la France avec le Vaucluse et la Corse. Il est porté par l'APARE qui a déjà travaillé sur Bédoin dans le cadre de chantiers de bénévoles (restauration d'une calade en 2008 dans le village, de la bergerie du Mourre avec un chantier d'adolescents en 2009). L'objectif est de sauvegarder le patrimoine lié à l'eau et de mobiliser l'opinion autour de la préservation de l'eau.

Le projet a débuté en janvier 2009 et s'achèvera en juin 2011.

Il comprend :

- des opérations de sauvegarde du patrimoine autour de la thématique de l'eau.

Les jeunes bédouinains participent au programme pédagogique transnational assuré par le Centre Méditerranéen de l'Environnement en partenariat avec l'APARE. Ce programme est destiné à sensibiliser les jeunes à la découverte et à la sauvegarde du patrimoine lié aux usages de l'eau, en liaison par internet avec les autres groupes du bassin méditerranéen qui, comme eux, partent à la découverte de leur patrimoine.

En octobre, ils ont découvert l'eau et la gestion de l'eau sur le massif du Ventoux. Ils poursuivent par les fontaines et leur système d'adduction d'eau traditionnel via l'aqueduc et les galeries drainantes, puis par l'évolution jusqu'à la situation actuelle.

Une sortie est également prévue sur le thème des moulins.

A la fin de l'année scolaire la classe présentera ses travaux aux familles et à tous les Bédouinains.

E ditorial

Les amandiers fleurissent enfin sur fond de Ventoux encore très enneigé... Les activités extérieures reprennent après un hiver long et rigoureux. Les forts épisodes de pluie et de neige de cet hiver remplissent les nappes phréatiques ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

En cette période de préparation du budget nous travaillons à la fois sur l'amélioration du fonctionnement des services municipaux et sur le choix des investissements. Sur le premier point les coûts de fonctionnement augmentent régulièrement (notamment ceux des produits consommables, de l'énergie, des services etc...) et simultanément les demandes d'aides provenant en particulier du milieu associatif sont importantes. Il nous faut donc prendre des décisions qui ne sont pas toujours agréables mais qui relèvent du seul souci d'équité et de rigueur. Il en est de même pour les investissements, et les choix que nous devons faire relèvent uniquement de l'intérêt général.

Dans ce contexte délicat nous choisissons cependant de laisser inchangé le taux des impôts communaux, comme ils le sont depuis 2001, notre première année de mandat.

Les élections régionales ont eu lieu et chacun a pu exprimer son choix comme il convient en démocratie. Un constat cependant, le taux de participation à ces élections ne cesse de décroître (même si Bédoin affiche avec 53 % de suffrages exprimés au 1^{er} tour et 60 % au 2^{ème} tour des taux nettement supérieurs aux moyennes nationale et régionale). Manque d'intérêt pour « la chose publique », méconnaissance des enjeux de l'élection ou expression d'un mécontentement ? Chacun est pourtant concerné et personne ne devrait négliger le droit de vote chèrement acquis par nos aînés.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Près de 100 personnes étaient présentes à l'Oustau d'Anaïs le 2 mars dernier pour la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable déjà approuvé par les élus et qui définit les grandes orientations retenues pour le développement de notre village dans les 10 ou 20 années à venir. Il s'agit de choix qui s'inscrivent cependant dans un contexte plus large qui s'impose à nous (celui de la Cove dont nous faisons partie et celui plus général des lois en vigueur), mais dont le seul but est de préserver pour notre commune un développement harmonieux et à taille humaine. Dans cet esprit, l'ouverture à la construction de terrains nouveaux, qui n'est pas encore définie, sera nécessairement très limitée.

Nous espérons que la saison qui s'ouvre sera prospère et animée. De nombreuses manifestations festives, sportives ou culturelles sont prévues. Nous aurons plaisir à vous y rencontrer.



Luc REYNARD Maire, et le Conseil Municipal

Bédoin est à l'honneur dans le numéro d'hiver des Carnets du Ventoux. Au sommaire de ce numéro 66, un dossier dirigé par l'écrivain régional Bernard Mondon, auteur de l'encyclopédie du Mont Ventoux, qui évoque entre autres les activités sportives du Chalet Reynard, hier et aujourd'hui, en été et en hiver ; Marcel Archinard, le mainteneur du ski-club de Bédoin ; l'historique des stations du nord et du sud Ventoux...

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 59 - Mars 2010 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information

Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Photos : *Mairie de Bédoin*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA

AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseils municipaux et compte rendu de réunion publique	4-5
Les travaux en cours et terrain multisport	6
Les potiers à Bédoin : 2000 ans de tradition	7
Réforme des finances locales	8
Informations Municipales	9-10
Echo des métiers	11
La vie des associations	12-13-14
Bibliothèque	15
Etat civil, Calendriers, Gardes des médecins, Festivités 16	

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2009

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Michèle CHAMBON, Émilie CHAUVIN, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Béatrice ROUX, Hélen ADAM, Christophe BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN.

Absents représentés : Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Gilles BERNARD, Dominique ROUYER.

Absent : Thomas CIARDELLI.

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit de prendre en compte dans le tableau des effectifs les avancements de grade résultant des examens professionnels ou concours réussis par certains agents de la commune et donc de créer les postes correspondants qui se substitueront dans un deuxième temps aux postes détenus jusqu'alors.

Ces postes concernent la création des emplois suivants :

- un rédacteur territorial en remplacement d'un adjoint administratif principal
- un adjoint administratif de 1ère classe en remplacement d'un adjoint administratif de 2ème classe
- un adjoint technique de 1ère classe en remplacement d'un adjoint technique de 2ème classe.

2. Indemnité de conseil du trésorier de Mormoiron

En application de la loi une indemnité de 114.86 € est attribuée à Monsieur Yves Muratel nouveau trésorier de Mormoiron en rémunération de son rôle de conseiller pour la gestion de la comptabilité de la commune.

3. Décision modificative du budget principal de la commune

Les subventions suivantes qui nous ont été attribuées pour l'organisation de la journée de l'enfance du 4 juillet 2009 sont inscrites au

budget :

- 1 000 € en provenance de la Région PACA
- 500 € en provenance du Département du Vaucluse
- 300 € en provenance de l'organisme « Mondovelo ».

4. Versement mensuel des subventions aux associations

Comme les années précédentes, la commune verse mensuellement à certaines associations dès le début de l'exercice 1/12ème de la subvention attribuée au cours de l'année antérieure. Ce versement anticipé est renouvelé pour l'année 2010. Il s'agit de l'Office de Tourisme pour 5600 €, du Racing Club de Bédoin pour 2058 €, de la M.J.C. pour 1000 €. Ces versements anticipés feront l'objet d'une régularisation après le vote du budget 2010.

5. Classement de l'Office de Tourisme

Le renouvellement du classement en 2 étoiles de l'Office de Tourisme de Bédoin fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commune.

6. Maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) pour les travaux de sauvegarde de l'Église 2ème tranche

Une étude préalable a défini le contenu de cette 2ème tranche : poursuite des travaux de la façade Est et travaux sur le clocher.

La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette 2ème tranche de travaux est attribuée au S.M.A.E.M.V. Sa réalisation sera planifiée en fonction des subventions obtenues et du plan de financement.

7. Mise à disposition de la villa gallo-romaine des Bruns à la Cove

La Cove ayant accepté la prise en compte d'intérêt communautaire de la sauvegarde et de la préservation de ces vestiges, une convention sera établie entre la commune et la Cove pour permettre à celle-ci d'intervenir sur le site tout en conservant à la commune la maîtrise de son patrimoine foncier.

8. Désignation d'un délégué de la commune à l'association "Destination Ventoux"

Madame Blandine Rasselet, adjointe au maire, est désignée pour représenter la commune dans cette association.

Les décisions suivantes ont été prises à la majorité

1. Opération "Façades"

Modalités d'application

Par délibération du 8 juillet 2008 le conseil municipal a confié au cabinet Habitat & Développement de Vaucluse (H&D 84), la gestion de « l'opération façade » dont l'objectif est de subventionner un pourcentage des travaux de ravalement des façades des immeubles du centre ancien du village.

Le cabinet Habitat & Développement a reçu une demande de subvention concernant un immeuble situé en périphérie immédiate du centre ancien et a préconisé d'inclure cet immeuble dans l'opération en cours.

Après consultation de l'Architecte conseil du C.A.U.E. sur cette demande et avis favorable de sa part, le conseil municipal décide d'inclure dans le périmètre de l'opération cet immeuble adjacent.

Voté à l'unanimité des votants, Monsieur Francis MIKOLAJCZYK refusant de participer au vote.

2. Acquisition foncière (place des Baux)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir à titre amiable un bien situé sur la place privée du hameau des Baux (boulevard parcelles cadastrales B 1336 et B 1337) d'une superficie totale de 260 m².

Le prix d'acquisition fixé par le vendeur est de 85 000 €. Une subvention pourra être sollicitée auprès du Conseil Général pour cette acquisition. Le but de cette démarche est de préserver cet espace non bâti afin d'éviter une urbanisation du hameau contraire aux objectifs définis par le P.A.D.D.

Contre : Mme M. CHAMBON et MM. H. ADAM, P. GUEZ et F. MIKOLAJCZYK

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2009

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Michèle CHAMBON, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Béatrice ROUX, Hélen ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Francis MIKOLAJCZYK, Dominique ROUYER,

Absents représentés : Emilie CHAUVIN, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Jacques POMIAN.

Absents : Thomas CIARDELLI, Philippe GUEZ.

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Modification du règlement intérieur du service « Foires et Marchés »

Un système de classement par points est mis en application pour prendre en compte la régularité de la participation des forains au marché hebdomadaire.

2. Demandes de subventions

Ces demandes concernent la restauration des archives de la commune (livre d'or de l'hôtel Vendran et cadastre napoléonien), et la réfection

de bergeries dans le Ventoux par un chantier de jeunes de l'A.P.A.R.E

3. Attribution d'un emplacement dans le nouveau columbarium

4. Mise à jour du tableau des effectifs

La convention liant la commune à l'U.F.C.V. pour la gestion du centre de loisirs communal n'ayant pas été renouvelée, la commune reprend dans ses effectifs les salariés de l'association. A cet effet deux postes permanents sont créés pour la directrice du centre de loisirs et son adjointe.

Par ailleurs, un poste temporaire d'adjoint

technique de 2ème classe est créé pour faire face à un accroissement saisonnier des tâches.

5. Avis sur une demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur des taxes d'urbanisme

Suivant proposition de la trésorerie d'Avignon, un avis favorable est donné à cette demande, un accord préalable ayant été donné pour l'échelonnement du paiement de cette taxe.

6. Ouverture de crédit au budget communal

Conformément à la loi, la commune, sur décision du conseil municipal, peut engager dans

certaines limites des dépenses d'investissement avant vote du budget. L'autorisation d'engager des dépenses est donc accordée pour les projets suivants :

- 58 000 € pour les études de programmation sur les terrains situés autour du stade et sur la route de Crillon
 - 10 000 € pour une étude de faisabilité de réfection de voirie quartier Coste Froide
 - 900 € pour l'acquisition d'un ordinateur.
- Ces ouvertures de crédit feront l'objet d'une régularisation dans le prochain budget.

7. Convention de mise à disposition du service voirie de la Cove

La Cove propose à la commune de signer une convention d'une durée de 5 ans par laquelle la commune s'engage à solliciter ses services de voirie à hauteur de 37 000 € par an. En contrepartie la Cove accordera à la commune sous forme de fond de concours une subvention annuelle du même montant.

8. Exploitation des carrières Sapède à Crillon-le-Brave

La commune, sollicitée, donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter ces carrières.

NB : Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

L'Urbanisme et le Plan de Développement Durable, à Bédoin Réunion publique du 2 mars 2010

L'assistance était nombreuse et attentive à cette réunion publique à laquelle étaient conviés les habitants de Bédoin et dont l'objectif était de leur présenter le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. ainsi que les grandes lignes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de Bédoin.

Le P.A.D.D. a déjà fait l'objet d'une information détaillée dans le n°57 du Passadou en octobre 2009 et vous pouvez vous référer à l'article qui y était consacré. Précisons que ce P.A.D.D. a depuis fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal lors de sa séance du 29 septembre 2009 et qu'il a été approuvé à l'unanimité des présents. Ce document est consultable sur le site Internet de la Commune.

Conformément à la Loi il fait maintenant l'objet d'une présentation à la population avant d'être soumis à l'approbation des pouvoirs publics et des organismes consulaires. C'est ce à quoi se sont attachés lors de cette réunion Monsieur le Maire puis Monsieur Wibaux, Directeur du Cabinet Habitat et Développement à qui cette mission a été confiée pour Bédoin.

Il n'est pas inutile de rappeler la démarche dans laquelle se situe ce travail, les objectifs auxquels il répond et les conséquences qu'il aura sur l'urbanisme et le développement harmonieux de notre commune dans les années à venir.

Précisons tout d'abord que l'élaboration de ce P.A.D.D. est une obligation légale, qui s'impose à nous dès lors que nous entreprenons l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme. Or le Plan d'Occupation des Sols, élaboré en 2000 et voté en 2001 doit nécessairement faire l'objet d'une révision complète pour prendre en compte les réalités nouvelles (en 10 ans beaucoup de choses évoluent) notamment la mise en place de l'Intercommunalité (notre appartenance à la COVE), les nouvelles lois qui définissent des

règles d'urbanisme qu'il faut respecter, l'importance prise par les préoccupations de respect de l'environnement, d'économies d'énergie et de développement durable dans tous les domaines.

La réalisation, en cours d'élaboration, de ce nouveau document d'urbanisme qui s'appelle désormais « Plan local d'urbanisme » ou P.L.U. doit prendre en compte toutes ces nouvelles données. Mais au-delà du changement de dénomination, c'est un bouleversement important dans la façon d'aborder les problèmes d'urbanisme, dont il s'agit, comme l'ont souligné Luc Reynard et Monsieur Wibaux dans leur présentation.

Il ne s'agit plus en effet d'élaborer un règlement destiné à répondre tant bien que mal à des intérêts individuels, si légitimes soient-ils, mais désormais de prévoir pour les 10 ans à venir le développement souhaitable du territoire en fonction du seul intérêt général (qui ne se réduit pas à l'addition des intérêts particuliers !) et de définir des modalités d'urbanisme en conformité avec ces prévisions.

Le P.A.D.D. est l'outil indispensable pour définir ces prévisions de développement, en terme d'accroissement de la population, de logements à construire et donc de surfaces nécessaires pour le faire, d'équipements à créer, de développement économique, agricole et touristique, de mixité sociale, de préservation de l'environnement et du patrimoine bâti ou naturel. Son élaboration est un acte politique au sens noble du terme, dont il appartient aux élus de prendre la responsabilité et dont nous devons vous informer.

Ce P.A.D.D. s'inscrit lui-même dans un cadre plus large, le Schéma de Cohérence Territoriale ou S.C.O.T. élaboré par l'Intercommunalité (La COVE à laquelle se sont jointes les 5 communes des Terrasses du Ventoux), qui répond aux mêmes objectifs sur un territoire plus vaste, tout en laissant

aux communes une marge étroite pour s'adapter à leurs particularités et à leurs choix. Mais en aucun cas le P.A.D.D. d'une commune ne peut aller à l'encontre des objectifs du S.C.O.T, sous peine d'annulation par les autorités de l'Etat.

Il en est de même bien sûr pour les orientations générales définies par la Loi qui s'imposent à l'intercommunalité comme aux communes, telles les Lois sur la prévention des risques naturels (incendie, inondation ou autres), celles sur la préservation de l'environnement, les réglementations en matière de construction sur des zones agricoles, la loi « montagne » qui concerne Bédoin etc... Une fois le P.A.D.D. approuvé par les autorités de tutelle, l'élaboration du P.L.U. a pour objet de traduire concrètement en terme de zonage du territoire et de règlement d'urbanisme les objectifs définis par le P.A.D.D., eux même cohérents avec le S.C.O.T et conformes aux lois en vigueur. Cette nouvelle étape plus technique et plus précise, en cours de préparation, demandera certainement un délai de plusieurs mois et nous vous tiendrons informés de son évolution. C'est pourquoi au stade actuel il n'est pas possible de répondre aux questions émanant des uns ou des autres sur la constructibilité ou la non constructibilité de telle ou telle parcelle...

La démarche menée par la municipalité de Bédoin, et à laquelle se sont déjà attaquées de nombreuses communes, devra à plus ou moins court terme être celle de toutes les communes et beaucoup de communes voisines l'ont entreprise. Elle peut apparaître lourde ou contraignante, mais elle présente au moins l'intérêt de forcer à une réflexion, d'avoir une action volontariste et non plus subie sur le devenir des territoires et d'éviter les incohérences ou les absurdités que l'on a pu trop souvent constater dans le passé.

Ce qui n'est déjà pas si mal !

Pierre COLIN

Travaux en cours à Bédoin

Au cours des derniers mois les travaux de réfection de la voirie du hameau des Baux ont été terminés, à l'exception d'un petit tronçon au sud, dont la réfection sera programmée cette année.



Le hameau des Baux sera ainsi le premier à bénéficier de routes entièrement rénovées.

Dans le même temps, les travaux de

nivellement et d'aménagement ont été entrepris au quartier du Pesquier, route de Flassan derrière le parking récemment aménagé.

Alain Constant présente dans l'article ci-joint le projet en cours de réalisation sur ce site.

Les travaux de réfection des remparts sur la colline St Antonin, retardés par l'hiver, s'achèvent actuellement. Un aménagement piétonnier de surface devrait être étudié et programmé cette année.



Les travaux d'agrandissement et de réfection de la mairie restent planifiés sur 2010-2011.

Les travaux de voirie se poursuivront en 2010, mais nous en parlerons après le vote du budget.

Enfin signalons que la mairie s'est équipée fin 2009 d'un nouveau tracto-pelle, le précédent étant hors d'usage, ainsi que d'une camionnette électrique, première étape pour ouvrir notre parc automobile à l'utilisation des sources d'énergies durables.

Pierre COLIN

Le terrain multisport au quartier du Pesquier

Les Bédouinains s'interrogent sur les travaux entrepris au quartier du Pesquier derrière le parking récemment créé route de Flassan.

Comme il a déjà été annoncé, il s'agit de la création d'un terrain multisport (voir photo ci-dessous).

Ce concept fonctionnel s'intègre dans l'environnement naturel. Simple et robuste mais de grande qualité, il offre à ceux qui l'utilisent un accueil sécurisé pour la pratique des différents sports.

D'une surface de 20 m x 12, le terrain est entouré par une piste d'athlétisme de 3 couloirs. Le terrain est équipé de cages, de paniers de basket et de 4 mini buts « brésiliens » permettant à plusieurs équipes de s'entraîner en même temps à des sports collectifs. Des bancs et des plantations seront aménagés aux angles pour une aire de repos.

Un éclairage est envisagé pour une utilisation en début de soirée, mais sa mise en service ne sera accessible qu'à des associations autorisées, afin de limiter l'utilisation nocturne et de préserver la tranquillité des riverains.

Des équipements sont prévus, intégrés à l'aire de jeux, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et permettre leur intégration.

La commission municipale « jeunesse, sports et associations » a joué un rôle déterminant pour le choix et l'aboutissement de ce projet. Elle a participé à la définition des besoins, au choix des équipements sportifs et elle proposera au conseil municipal le règlement qui s'imposera à tous les utilisateurs.

La commune bénéficie pour le financement de cet équipement de la participation du Conseil Général de Vaucluse.

Les objectifs qui ont incité la municipalité à retenir ce projet qui constitue un investissement durable pour l'avenir reposent sur les constats suivants :

1- L'occupation des jeunes de notre village

Situé au centre du village donc accessible à tous, cet équipement doit être ouvert à tous et en priorité aux jeunes des écoles pour favoriser la pratique sportive dans les

neaux scolaires et à ceux qui fréquentent les structures municipales à destination des jeunes, « l'espace-jeunes municipal » et le centre de loisirs. Il doit être un lieu d'échange et de rencontre, favorisant le lien social et l'intégration des jeunes de toute origine dans notre village.

2 - L'utilisation par les structures scolaires

Cet équipement intéresse en premier chef les écoles puisqu'il leur offre l'accès, à proximité immédiate des locaux scolaires, à un terrain sécurisé permettant la pratique de plusieurs disciplines sportives (football, basket, hand-ball, tennis, athlétisme).

3 - L'opportunité pour les associations sportives locales

Celles-ci auront accès à cet équipement pour promouvoir leurs sports respectifs en coordination avec les utilisateurs prioritaires.

De même durant les vacances estivales ce peut être l'occasion de rencontres amicales avec les touristes nombreux dans notre village.

La livraison de l'équipement est prévue pour la mi-mai.

La commission municipale « jeunesse sports et associations » prépare dès à présent une inauguration festive de cet équipement, fixée au vendredi 11 juin à partir de 18 heures.

Alain CONSTANT



2000 ans de tradition

RUE
DES OULIÈS

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que se prépare un événement exceptionnel prévu cet été, une exposition très attendue, qui pour la 1^{ère} fois, proposera au

public un ensemble de poteries découvertes sur la commune de Bédoin depuis une vingtaine d'années ainsi que le résultat des études réalisées par les chercheurs, localisation des gisements, techniques de fabrication, de cuisson, typologie...

- C'est Catherine Richarté, archéologue à l'INRAP, qui est à l'origine de ce projet. Son intérêt pour la Commune de Bédoin remonte à la 1^{ère} campagne de fouilles de la villa gallo-romaine des Bruns en 1995. Le temps est enfin venu de montrer au public toute la richesse des découvertes les plus récentes qui vont permettre de retracer l'histoire, ou plutôt d'ouvrir le chantier de la connaissance de ceux que l'on a pendant très longtemps surnommés « les topiniés », [toupigniés].

- L'histoire de la céramique à Bédoin remonte à la préhistoire, quelques fouilles récentes ont apporté la preuve que le néolithique a laissé des traces non négligeables de production potière, de même les fouilles des Bruns ont révélé une très grande abondance de tessons antiques d'origines diverses, y compris de productions locales (12% des céramiques communes), mais si intéressantes soient-elles, ces découvertes n'ont rien d'exceptionnel, elles s'inscrivent dans le contexte classique de la céramologie provençale.

- L'histoire des [toupigniés] ou [ouliés] ou « terrailleurs » est, on le sait, plus tardive, elle remonte au Moyen-Age et se développe jusqu'au début du 20^{ème} siècle pour s'éteindre vers les années 1950 (famille Fructus) l'activité potière se généralise et tient une place essentielle dans l'économie locale et régionale au point d'occuper le 1^{er} rang des centres de production provençale avec 15 ateliers répertoriés en 1414, très loin devant Apt (H. Amouric).

Le problème, c'est que les textes sont rares, les preuves matérielles encore plus. La toponymie et le folklore étaient les seules survivances d'un passé presque oublié.

Quelques noms de rues, rue des « Ouliés », chemin des « Terrailleurs » un surnom, les Bédouinains étaient appelés [Toupigniés] soit les fabricants de « toupins » et « marmites » en référence à leurs activités de potiers très réputées dans la région, un dicton, « ai gents de Bedoin non fau vendre olas » ,ou une comptine « Arri arri, mon chivau, Que deman anam a Saut, De Saut à Pernas, Querre de lanternas, De Pernas à Bedoin, Querre de topins, Per faire quauqua dedins » ...(Communiqué par Irène Ripert)

- La découverte du four de l'impasse Coste Froide.

En Juillet 1995 lors de travaux de déblaiement à l'intérieur de la parcelle F13 appartenant à Irène Horard, côté impasse Coste Froide, la pelle mécanique, s'est arrêtée au

milieu des gravats et là, au centre, à 1m50 au-dessous du niveau du sol une zone noire, homogène, légèrement ovale, attirait le regard, sous les cendres, les premières céramiques, un four avec son chargement complet, plus de 25 kg d'oules et de toupins que le potier n'avait pas pu sortir après la cuisson, bref, un trésor qui depuis a fait l'objet d'études très approfondies et qui est à l'origine de l'exposition, preuve tangible de ce que l'on supposait jusqu'alors. Cette découverte est exceptionnelle à plus d'un titre (Pelletier-Richarté-Waksman) :

- Intégralité du chargement d'un four abandonné après cuisson.
- Quantité : 27,5 kg de tessons de pâte claire glaçurée.
- 982 tessons d'un poids moyen de 28 gr. (exemples antérieurs, à peine 10 gr.)
- Soit un total de 55 pots dont un, inconnu jusqu'alors, un nichoir à oiseaux de 26,5 cm de haut, 19 de large, avec une ouverture de 3 à 4 cm vers le haut, peut-être l'illustration du mot « toupine » défini par F.Mistral dans « Trésor du Félibrige » comme petit toupin « pot à faire nicher les moineaux » (Cité par I.Ripert).
- Datation : Aux environs de l'An Mil .

CHEMIN
DES TERRAILLERS

Irène HORARD découvrant le four, juillet 1995

Cette exposition placée sous le haut patronage de M. Paul Veyne, Professeur au Collège de France, spécialiste de l'Antiquité romaine, de Melle Gabrielle Demians D'Archimbaud, Professeur émérite à l'Université de Provence, Département Archéologie et Histoire de l'art, se tiendra au centre culturel de Bédoin, du 28 juin au 18 septembre 2010.

Anne-Marie ISAAC. Mars 2010. Pour le « Passadou »

Les personnes de Bédoin qui auraient en leur possession des objets ou documents pouvant prendre place dans cette exposition sont invitées à prendre d'urgence contact avec Madame Paule Benner ou avec Madame Stéphanie Collet à la Cove (Tél : 04.90.67.69.52). Les objets seront bien entendu identifiés et répertoriés et leur seront restitués à l'issue de l'exposition.

La Réforme des Finances locales et le Projet de Réforme des Collectivités Territoriales

Ces deux réformes sont importantes car elles modifient fondamentalement l'organisation des collectivités locales (Région, Département, Intercommunalité, Communes), leurs rôles respectifs et leur financement. Elles nous concernent tous, ne serait-ce que par les incidences fiscales qu'elles peuvent avoir, et il semble souhaitable d'en connaître au moins les grandes lignes.

La Réforme des finances locales

C'est un domaine technique complexe, qui a fait l'objet d'une loi votée par le Parlement, applicable dès 2010, même si certains points restent à éclaircir pour 2011 et au-delà.

A l'origine de cette loi on trouve la volonté du Président de la République de supprimer la taxe professionnelle payée par les entreprises et considérée dans ses modalités actuelles comme néfaste pour le développement économique et donc pour l'emploi.

Or cette taxe constituait l'**essentiel** des recettes perçues par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou E.P.C.I. (ce sont les communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines) et une part importante des recettes des communes auxquelles les E.P.C.I. les redistribuent, déduction faite du coût net des compétences que ces communes leur ont transférées. En raison de la faible intégration fiscale de la Cove, Bédoin bénéficie encore d'une importante réversion.

La nature ayant horreur du vide, il a fallu chercher d'autres recettes pour compenser le manque à gagner provoqué par la suppression de la taxe professionnelle (évaluée à 25 milliards d'euros au niveau national). La loi a donc créé un nouvel impôt, perçu sur les entreprises, la «Contribution Economique Territoriale» ou C.E.T. qui comprend une part calculée sur leur valeur locative foncière (foncier bâti et non bâti) et une part calculée sur la valeur ajoutée par l'entreprise (suivant des modalités et un barème que nous ne pouvons exposer ici).

Précisons que les entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 500 000 € sont exonérées de la part de la C.E.T. sur la valeur ajoutée. On estime à 200 000 seulement le nombre d'entreprises qui y seront assujetties.

Les recettes attendues de ce nouvel impôt sur les entreprises sont inférieures d'environ 40 % aux recettes que procurait la taxe professionnelle. Il reste donc un important manque à gagner que la Loi a comblé en transférant aux collectivités locales certains impôts déjà existants que percevait l'Etat (taxe sur les conventions d'assurance, taxe sur les surfaces commerciales, droits de mutation), en créant une nouvelle taxe sur les entreprises de réseaux, ou en attribuant des nouvelles dotations budgétaires.

En même temps la Loi prévoit une nouvelle répartition très complexe de tous ces impôts entre les différentes collec-

tivités, communes et E.P.C.I. d'une part, départements et régions d'autre part.

En 2010 l'Etat versera directement aux collectivités locales l'équivalent des recettes perçues en 2009 au titre de la taxe professionnelle. A partir de 2011, ce sont les collectivités territoriales qui percevront directement les recettes, pour la part respective qui leur est attribuée par la loi.

Un fonds de compensation, géré par l'Etat, garantira le maintien pour chacune des collectivités d'un montant de ressources au moins équivalent à celui qu'elle percevait en 2010, ce fond de garantie étant alimenté par les excédents perçus par les collectivités bénéficiaires de la réforme.

Sans porter une appréciation sur l'opportunité de cette réforme ni sur son efficacité sur l'emploi et l'expansion économique on peut formuler 4 remarques :

- 1- La réforme a été faite dans la précipitation et sans que l'on soit en mesure d'en apprécier avec certitude les effets. Ce texte prévoit d'ailleurs qu'elle sera modifiée ou adaptée après 1 an, en fonction des résultats constatés.
- 2- La réforme ne va pas dans le sens d'une simplification bien au contraire, le système mis en place est complexe, difficile à évaluer pour des collectivités territoriales, qui ont pourtant besoin d'une vision claire de leurs ressources à venir.
- 3- La garantie de l'Etat de maintenir un niveau de ressources au moins équivalent à celui existant avant la réforme est purement statique. Les charges et donc les dépenses des collectivités vont toujours en s'accroissant (l'Etat y contribue d'ailleurs en se déchargeant sur elles de charges qu'il assumait). Comment établir un budget équilibré si les dépenses s'accroissent alors que les recettes restent au même niveau ? La seule possibilité laissée aux communes ou aux E.P.C.I. sera d'augmenter les taux d'imposition pesant sur les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) dont elles gardent la maîtrise. **C'est là une préoccupation majeure.**
- 4- La Loi marque un recul de la décentralisation puisque c'est désormais l'Etat qui fixera les taux de la quasi-totalité des nouvelles ressources fiscales transférées par l'Etat (à la seule exception des taxes sur les ménages et de la part foncière de la nouvelle C.E.T. payée par les entreprises).

Le Projet de réforme des collectivités territoriales

Cette réforme fait l'objet d'un projet de loi gouvernemental en cours d'examen au Parlement, on ne peut donc en présenter actuellement que les principales orientations.

Le but affiché par le gouvernement (et par la commission d'élus dite « commission Balladur » qui a présenté ses recommandations), était de simplifier les différents niveaux de col-

lectivités territoriales existant en France, de clarifier leurs compétences respectives, d'inciter les structures existantes à se regrouper.

Le projet prévoit le regroupement des collectivités territoriales autour de 2 pôles :

- un pôle communes-intercommunalité
- un pôle département-région.

Le pôle «communes-intercommunalité » : l'objectif est de développer l'intercommunalité, toutes les communes devront être d'ici 2014 rattachées à un E.P.C.I regroupant au moins 3 000 habitants.

Les préfets devront **d'ici fin 2011** élaborer un schéma départemental de l'intercommunalité pour, au plus tard en **2013**, définir la carte de l'intercommunalité dans leur département, après avis favorable à la majorité des 2/3 d'une commission départementale où sont représentées les différentes collectivités locales existantes.

C'est dire que le but est de développer l'intercommunalité par voie autoritaire si nécessaire et non plus par la seule initiative des communes ou E.P.C.I. concernés.

Les communes ne seront pas pour autant supprimées, même si de nouvelles possibilités sont créées pour des fusions de communes.

Concernant le pôle département-région, le projet prévoit le remplacement en 2014 des conseillers généraux et des conseillers régionaux (y compris ceux qui viennent d'être élus en mars dernier) par **des conseillers territoriaux** qui siègeront à la fois dans l'assemblée départementale et dans l'assemblée régionale. Ces conseillers territoriaux seront élus à raison d'un conseiller par circonscription (le canton ou un canton élargi !) au scrutin majoritaire uninominal. Par ailleurs le projet prévoit pour les grandes agglomérations (plus de 450 000 habitants d'un seul tenant) la possibilité d'un statut particulier de **métropole** disposant de compétences étendues. Enfin le projet prévoit, comme pour les communes, la possibilité de regroupements volontaires de départements ou de régions.

Au stade actuel d'élaboration de ce projet, on peut faire les remarques suivantes :

- **Il ne supprime aucune collectivité territoriale** (il en

crée même une nouvelle avec les métropoles), mais il favorise nettement l'intercommunalité (en l'imposant même de façon autoritaire) et tend à faire des départements une simple circonscription des régions.

- **La création des conseillers territoriaux**, en remplacement des conseillers généraux et régionaux, simplifie le processus électoral, et réduit le nombre des élus locaux, qui seront donc moins proches des électeurs. Des incertitudes subsistent sur la définition des circonscriptions et sur le mode de scrutin. Si, comme cela est envisagé, il s'agissait d'un scrutin majoritaire à un seul tour, (est élu le candidat qui a obtenu le plus de voix), la représentativité des élus territoriaux en serait affaiblie puisqu'ils ne représenteraient souvent qu'une minorité d'électeurs. Ce mode de scrutin ne participerait pas non plus à la parité homme-femme car il favoriserait les élus en place (actuellement majoritairement des hommes).
- Enfin le projet en cours de discussion n'aborde pas **la définition des compétences** de chaque niveau de collectivité, qui se trouve reportée à une échéance ultérieure. Si les compétences du bloc « communes, Intercommunalité » resteront vraisemblablement inchangées, il peut ne pas en être de même pour les compétences respectives des départements et des régions, notamment sur l'exercice de leur compétence dite « générale » qui pourrait leur être retirée. Ils ne pourraient plus alors subventionner les projets des communes et des intercommunalités, ce qui suscite de réelles inquiétudes.

Une simplification et une clarification des collectivités territoriales en France est sans doute nécessaire et nous ne sommes pas pour l'immobilisme. Rappelons à ce sujet, concernant notre territoire que la Cove bloque actuellement l'élargissement de son territoire alors que les communes des terrasses du Ventoux, du pays de Sault et des Pays de la Sorgue ont demandé unanimement à y adhérer. Elle risque fort désormais de se voir imposer une redéfinition de son périmètre par **l'autorité préfectorale**, qui ne correspondra pas obligatoirement à ses souhaits...

Nous aurons l'occasion d'en parler.

Pierre COLIN

I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

Bienvenue à ...

La Boutique : place de la Castre rouvre ses portes pour la saison d'été. Mlle Nadège Bagnol - 06 30 26 78 43

Le Petit Printemps vous propose différents services à domicile selon vos besoins ponctuels ou réguliers. Du lundi au samedi matin - 04 90 62 69 95 ou 06 03 55 42 11

De l'Inde à votre porte : Odile vous propose de la détente, de la relaxation musculaire, du bien être, de la beauté... Institut Surya, route de Crillon - 04 90 65 95 10 ou 06 71 84 52 27

Anne-Marie DELPLANQUE (DU de Sophrologie de l'Université de Lille) - Montée de l'église à Bédoin

La sophrologie, méthode facile à apprendre offre des pra-

tiques et des exercices variés dont l'objectif est la recherche du bien-être, de la confiance en soi et de l'équilibre des fonctions biologiques et intellectuelles. Les séances peuvent-être individuelles ou collectives - 04 90 12 38 15 ou 06 64 68 53 19

Le Potager d'Olivier

M. Olivier Ceyte, régulièrement présent sur le marché de Bédoin, avec son stand de fruits et légumes, « Le Potager d'Olivier » a reçu le 27 janvier dernier à Sorgues un « Parasol d'Or » récompense attribuée par le jury pour son professionnalisme et la qualité de ses produits. La mairie de Bédoin s'associe à cet hommage et transmet au lauréat toutes ses félicitations.

Centre de Loisirs Municipal (A.L.S.H. et C.L.A.E.)



En 2007 la crèche halte garderie et le centre de loisirs, précédemment gérés par l'association « Lou Rigaou » ont été municipalisés. Si la gestion de la crèche a immédiatement été reprise en régie directe par la municipalité, nous avons alors, dans un souci d'efficacité et de continuité du service public, délégué la gestion du centre de loisirs à l'U.F.C.V.

Le contrat nous liant à cet organisme a pris fin le 26 février 2010, la municipalité n'ayant pas souhaité renouveler ce contrat dans le contexte d'incertitude que présentait l'U.F.C.V. Depuis le 1er mars 2010 le centre de loisirs fonctionne donc en régie directe. Amélie CAMUS et Céline JIMENEZ font désormais partie du personnel municipal et conservent les mêmes fonctions. Philippe BENOIT GONIN, coordonnateur enfance jeunesse, est chargé de la régie.

Peu de choses vont donc changer pour les usagers du centre. La seule différence notable concerne les inscriptions. Précédemment, celles-ci se faisaient en mairie auprès de Myriam GRAVIER pour le CLAE (Centre de Loisirs Attaché à l'Ecole), qui fonctionne les jours de classe matin et soir, et au centre de loisirs auprès d'Amélie CAMUS pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui fonctionne tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances.

Pas de changement en ce qui concerne le CLAE. En revanche, les inscriptions pour l'ALSH seront désormais gérées par Philippe BENOIT GONIN. Les inscriptions seront reçues en Mairie, les mardis et jeudis de 9 heures à 10 heures 30 et les mercredis de 9 heures à 12 heures.

Pour tenir compte des délais de livraison et permettre aux cantinières de proposer à nos enfants des repas équilibrés à base de produits frais, il est important de connaître l'effectif le plus tôt possible. **Merci aux parents de bien vouloir inscrire leurs enfants au plus tard le jeudi midi pour le mercredi suivant en période scolaire et une semaine avant la date souhaitée pour les périodes de vacances.**

Nous souhaitons bienvenue à Amélie et Céline et espérons que cette nouvelle organisation contribuera au bien-être de nos enfants.

Gilberte LEVY CONSTANT



Séjour de Ski organisé par le Service Enfance Jeunesse de la Mairie

Quinze adolescents de la commune (5 filles et 10 garçons), âgés de 13 à 15 ans, ont participé du 13 au 20 février dernier, à ce séjour dans le Champsaur, à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Gap, aux portes du parc national des Ecrins.

Le groupe était, pour la seconde année consécutive, hébergé au centre de vacances « Les Jonquilles », à Saint-Julien, où l'accueil réservé a été, une fois encore, des plus chaleureux. Merci à Laurence, Serge et toute leur équipe.

Les cinq journées de ski prévues ont été, malheureusement, réduites à trois plus un après-midi pour les plus courageux, compte-tenu de conditions météo peu favorables. Toutefois, la neige était très agréable quelle que soit la station fréquentée (Chaillol, Laye ou Saint-Léger). Une matinée découverte du milieu environnemental, en chiens de traîneau et un après-midi bataille de boules de neige ont agrémenté ce séjour-glisser, dans une ambiance « bon-enfant ».

Les veillées étaient aussi occupées que nos journées (patinoire, piscine, jeux divers, films, quartier libre) avant d'aller rejoindre Morphée (enfin pour certains) !!!

Cette semaine « sports de glisse », encadrée par Chems Cheraiti, Philippe Benoit-Gonin et Sabrina Meinau, s'est déroulée sans incident majeur et nous envisageons de proposer aux jeunes bédouinains sa reconduction au cours des vacances d'hiver 2011.

Un séjour estival multi-activités est en cours d'élaboration. Il sera proposé aux familles et aux jeunes de 13-16 ans, fin avril ou début mai.

N'hésitez pas à venir vous renseigner pour partager, avec nous, de nouvelles aventures !!!

Philippe BENOIT GONIN



L'Echo des Métiers

Aides à la personne, auxiliaire de vie, aide ménagère

L'aide à la vie sociale est un domaine bien vaste, nous nous contenterons ici d'évoquer 2 métiers, les aides ménagères et les auxiliaires de vie.

Les aides ménagères s'occupent essentiellement du cadre de vie des personnes, c'est-à-dire des tâches ménagères, des courses, éventuellement de l'aide pour remplir certains papiers administratifs.

Les auxiliaires de vie sont plus impliqués dans l'aide à la personne elle-même, aide à la toilette, à la préparation des repas, aux différents actes de la vie courante, tels que s'habiller, prendre ses médicaments, s'alimenter régulièrement. Pour des personnes malades, handicapées ou fragilisées l'auxiliaire de vie peut aider ou prendre en charge la personne dans tous les actes de la vie courante, à la seule exception des soins infirmiers, et effectuer pour elle les courses, les démarches administratives etc...

Bien sûr la frontière entre les deux professions peut varier suivant l'état de la personne, ses besoins et l'implication des personnes qui l'assument. L'aide ménagère peut être amenée à aider une personne en difficulté et l'auxiliaire de vie à effectuer des tâches ménagères. Certaines prestations plus lourdes, telles que la toilette des personnes immobilisées, peuvent faire appel à des professions paramédicales, aides soignantes ou infirmières assurant des soins à domicile, ce qui peut permettre d'éviter ou de raccourcir des séjours à l'hôpital.

Ces métiers ne sont pas faciles, ils exigent, au-delà de l'apprentissage « technique » indispensable, des qualités humaines, un sens des contacts, de la patience et une capacité à se préserver soi-même dans des situations délicates. Il est donc important de s'y préparer avec un réel professionnalisme.

Les formations au métier d'auxiliaire de vie sont assurées par l'Etat et par des organismes privés. **Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale** peut être obtenu en suivant 12 modules de formation sanctionnés chacun par un examen. Des équivalences sont possibles, totales ou partielles avec un BEP « carrières sanitaires et sociales, option aide à domicile », un BEPA option « services aux personnes » ou un CAP petite enfance.

Le métier d'aide ménagère est accessible sans diplôme particulier, mais il exige des qualités humaines de patience, de ponctualité, de discrétion et d'organisa-

tion, qui ne sont pas acquises chez tout le monde. Des stages de formation de un ou plusieurs jours peuvent être proposés par certains organismes.

Ces métiers offrent une souplesse d'emploi du temps qui les rend compatibles avec un travail à temps partiel. Si, en milieu rural notamment, un moyen de transport personnel est nécessaire, ils s'exercent le plus souvent dans un environnement proche, les déplacements sont donc limités.

La dimension humaine est fondamentale dans l'exercice de ce métier. Ceux qui le pratiquent s'attachent aux personnes pour lesquelles elles travaillent, des liens vont se créer, mais leur professionnalisme doit éviter le risque d'être trop dépendants de ces liens affectifs.

Une auxiliaire de vie témoigne : « Ces gens sont reclus chez eux, ils peuvent à peine marcher... Je suis leur seul lien avec l'extérieur et je dois leur transmettre ma pêche ! Quand je passe le pas de leur porte, je laisse mes soucis de côté et je les écoute me parler de leurs angoisses, de leurs envies. J'essaie de leur remonter le moral et d'être attentive à ce qu'ils me racontent. Au fond je m'occupe autant de leur corps que de leur moral ». Dans ces métiers la motivation et l'implication personnelle sont bien fondamentales.

La rémunération de base pour une aide ménagère sans qualification particulière est basée sur le S.M.I.C. Les opportunités existent et elles se développent avec le vieillissement de la population. Par ailleurs l'Etat et certains organismes sociaux ont mis en œuvre des mesures pour accompagner et financer ces aides, notamment pour les personnes âgées ou en difficulté.

Les personnes qui envisagent de s'orienter vers ces métiers peuvent se rapprocher des structures associatives comme les C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) ou l'A.D.M.R. (Association d'aide à Domicile en Milieu Rural) dont le siège pour Bédoin est à la mairie.

Mario GIACOMELLI

Nota : Un grand merci à celles qui ont contribué à enrichir cet article, Céline et Manon de Bédoin, Aline à Carpentras, Sophie, directrice de C.C.A.S. et Paulette présidente de l'A.D.M.R. de Bédoin.

Et si j'étais mon patron ?

Vous êtes salarié ou retraité et cherchez un revenu complémentaire, vous voulez créer votre activité principale, vous avez besoin de peu d'investissement et de stocks, vous souhaitez maîtriser votre risque financier et vos charges : **le régime d'auto-entrepreneur est fait pour vous.**

Vous serez dispensé d'immatriculation et pourrez vous inscrire directement en ligne sur le site **www.lautoentrepreneur.fr**. Vous bénéficierez d'un régime micro social simplifié.

Le régime d'auto-entrepreneur n'est pas la panacée, d'autres régimes sont peut-être mieux adaptés à votre situation, avec différentes options fiscales : micro entreprise, réel simplifié, réel.

Si vous hésitez dans votre choix, prenez conseil auprès des structures qui peuvent vous aider, les CBE, les plateformes d'initiative qui peuvent vous accorder des prêts à taux zéro, auprès du Conseil Général sur leur site **www.rla.fr**

Informations transmises par M. Mario GIACOMELLI

Bédoïn ALLSTARS

L'association Bedoin Allstars est née en août 2009, elle regroupe des personnes pratiquant un sport collectif, notamment le football et souhaitant poursuivre cette activité dans un cadre amical. En janvier 2010 elle a organisé un loto avec un entracte musical, auquel ont participé de nombreux villageois. Du 12 au 16 mai prochain, un voyage est prévu en Espagne, à Calpe au cours duquel ils affronteront en matchs amicaux 3 équipes locales qui étaient venues nous rendre visite en juin 2008.

L'association participe également tous les lundis soirs au championnat corporatif de la ville de Carpentras.

Le Président Joël BARBATE

Don du Sang

Les prochaines collectes auront lieu les mardis 25 mai, 27 juillet, 28 septembre, 28 décembre 2010 de 15h30 à 19h30. Venez nombreux à l'Oustaü d'Anaïs pour que les donneurs de Bédoïn restent parmi les plus généreux du département.

L'Écurie des 7 Virages

L'Écurie des 7 virages a tenu son assemblée générale le 7 février 2010 et renouvelé le bureau comme suit : Président Jean Giely, 1er vice président Jean-Pierre Esnault, 2^{ème} vice président Robert Morin, trésorière Paule Bourgue et secrétaire Babeth Rollet.

Nous avons le plaisir de compter parmi nous 4 nouveaux adhérents auxquels nous souhaitons la bienvenue dans notre association. En 2010 nous fêterons ensemble les 20 ans de l'existence de notre club.

Actuellement sont déjà prévues quelques festivités : l'exposition au Motor festival Parc des expositions en Avignon les 26, 27 et 28 mars 2010, en mai la rencontre nationale avec le club de Bandol, le 4 juillet à Bédoïn le rassemblement des coupés cabriolets, le 12 septembre la traditionnelle randonnée de voitures anciennes. D'autre part le club participera à diverses manifestations en cours d'année.

Bienvenue à Tous

Club Le Ventoux

Si vous souhaitez passer un bon moment d'amitié dans une ambiance familiale, l'Association « Club le Ventoux » Foyer Club du 3^{ème} âge vous invite chaque jeudi après-midi à partir de 14 heures au Centre Culturel de Bédoïn, salle du conte lu où un petit loto est organisé, suivi d'un goûter et de parties de cartes.

Les anniversaires sont fêtés ainsi que les fêtes importantes du calendrier : Pâques, Noël etc... Un voyage d'une journée est proposé tous les mois (sauf en janvier, février, juillet et août), pour associer de belles visites avec de bons repas gastronomiques, parfois dansants. Nos prochains voyages sont prévus le 13 avril journée Tante Marie à Anduze, le 18 mai Bouillabaisse à St-Marcel d'Ardèche, le 15 juin à Serre-Ponçon, le 14 septembre journée italienne à Martigues, le 12 octobre journée à la Terrine à Tain l'Hermitage, le 16 novembre repas gibier à Plaisians en Drôme provençale, le 14 décembre journée au Cabaret de Mylords à Graveson.

Nous espérons vous compter parmi nos adhérents (coût de l'adhésion pour l'année : 15 € par personne).

La Présidente Françoise LECLERCQ

Opéra Ateliers

L'association lyrique de Bédoïn, dirigée par Veronica Grange, organise un stage sur Jacques Offenbach avec l'accompagnateur José Arrué entre le 15 et 18 avril. Un concert gratuit de fin de stage sera donné le dimanche 18 avril à 17 h à la Grange de Piquet chemin Van Ouest.

Le week-end de Pentecôte le 22-23 mai, cette même association donnera des représentations de l'opéra Didon et Enée de Henry Purcell, en collaboration avec la chorale de Malaucène, sous la direction de René Linnenbank, et des musiciens instrumentistes de la région. Ce beau spectacle avec costumes, danses et mise en scène sera donné à la Chapelle du Moustier le samedi 22 mai à 20h30 et le dimanche 23 mai à 17h30 et à 20h30 – Tarif 15 €. Réservations 04.90.65.66.19 ou 06.84.41.38.00.



Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

La Ludothèque

« C'Kankonjou ? »

La ludothèque vous permet d'essayer ou d'emprunter de nombreux jeux, pour les petits comme pour les grands !

Tous les mercredis de 10h à 12h et les mardis de 17h à 18h
Salle du Conte Lu – 1^{er} étage du centre culturel

Cinéval

Cinéval vous offre la possibilité de voir des films récents, près de chez vous et à prix réduit.

Deux séances sont organisées à Bédoin un vendredi sur deux à 18h30 et à 20h30 – (horaires d'été 21h00).

Alors, n'hésitez plus, venez au cinéma à Bédoin !

Les prochains films à l'affiche :
Vendredi 9 avril :

14h30 : " Le concert" (séance spéciale Ciné Séniors)

18h15 : "Fantastic M. Fox"

20h30 : "Ensemble c'est trop".

Retrouvez la programmation et la présentation des films sur le site de la MJC : <http://www.mjcbedoin.org>

Du nouveau du côté de l'ERIC



Depuis le début de cette année, David Lapiere est venu compléter l'équipe composée de Sylvie Drouet et Etienne Angel. Avec cette arrivée, un nouveau programme a été élaboré par la commission informatique de la MJC.

Voici quelques uns des nouveaux ateliers animés par David :

Les Cocktails d'actualités et petits déjeuners informatiques pour vous informer et échanger sur l'actualité de l'internet et les logiciels libres. Un atelier pour les enfants permet d'apprendre à sélectionner les sites, à réaliser un manga ou un petit film d'animation ...

Les adeptes de la photo numérique peuvent apprendre à bien gérer les photos sur l'ordinateur. Un atelier « découverte » est accessible à tous ceux qui veulent faire leurs premiers pas sur la messagerie, Internet, un traitement de texte, un tableur ...

Les initiés pourront perfectionner leur pratique sur les logiciels de leur choix ou aller plus loin en matière de téléchargement de logiciels, d'utilisation de la webcam ...

N'hésitez pas à venir à l'Espace Jeune Municipal, du mardi au samedi de 9h à 12h00, bonne humeur, convivialité et disponibilité sont au rendez-vous !

Contacts : 04 90 65 95 66 ou 04 90 41 72 78 - <http://www.mjcbedoin.fr>

Les Gymnastes de la G.R.S. assurent !

Cette année, ce sont 34 jeunes gymnastes qui pratiquent la Gymnastique Rythmique et Sportive à la MJC de Bédoin. Encadrées par Chantal Chaussy, elles s'entraînent chaque semaine et progressent, chacune à leur rythme, dans cette discipline qui associe mouvements du corps et manie- ment d'un engin (corde, cerceau, mas- sues, ruban, ballon).

Depuis plusieurs années, la section GRS de la MJC fait parler d'elle dans les compétitions UFOLEP. Fin janvier, tout le groupe était à Courthézon pour passer les degrés d'aptitudes (degrés) et préparer les prochaines échéances. Dimanche 14 mars, le club se dépla- çait à Nîmes Marguerittes pour le championnat interdépartemental. Engagées en individuelles, duos ou équipes nos gymnastes ont pu montrer tout leur talent et ont décroché de nombreuses médailles. Belle perfor- mance notamment du duo composé de Célia Sol et Gwendoline Frasquet ; elles ont brillamment remporté l'or dans la catégorie « pré-excellence 1 ».



Les 27 et 28 mars, direction Saint-Jean de Védas pour se mesurer aux meil- leurs régionales et peut-être gagner une place pour le Championnat de France ...

Du côté de l'encadrement, la GRS de Bédoin se distingue aussi. Deux anciennes gymnastes, Marion et Julie CHENOT, ont brillamment réussi leur examen de Brevet d'Animateur Fédéral 1er niveau l'été dernier. Depuis, Marion a mis en pratique sa formation en animant bénévolement deux stages pour nos jeunes gym- nastes. Le dernier, durant les vacances de février, a permis à onze d'entre elles de pratiquer pendant trois jours leur passion. Une belle image de générosité et d'altruisme de la part de Marion. Julie, de son côté, devient juge. "Ouf" dit Chantal qui était seule actuelle- ment. Encore bravo à toutes les gym- nastes, à l'encadrement et aux parents qui répondent toujours présents pour faire vivre cette belle aventure parfois loin de Bédoin.

Manifestations culturelles et sportives à la MJC

- 22 mai
Grande soirée HIP HOP,
- 12 au 19 juin
Exposition de l'atelier poterie,
- 19 au 26 juin
Exposition de l'atelier peinture,
- 22 juin
Représentation de l'atelier théâtre
- 25 juin
Spectacle de fin d'année de la GRS
- 26 juin
Gala des danseuses.

A bientôt !

Retrouvez toute l'actualité sur le site de la MJC : <http://www.mjcbedoin.fr>

Bédoin Judo : Encore une ceinture noire



Hé oui, chaque année ou presque, une nouvelle ceinture noire est décrochée par un membre du club entraîné par notre prof Patrice WALCH. Il s'agit cette année de Patrice SIGNORET ; on est tous fiers de lui.

A qui le tour, les jeunes ? Cela vous donne envie, non ?

Basket : Avis aux nostalgiques

Le dimanche 6 juin, je vous donne rendez-vous sur le terrain de basket à côté du stade municipal à partir de 10 heures pour passer une journée amicale au cours de laquelle toutes les anciennes joueuses sont invitées. Des mini tournois seront organisés (prévoir un tee-shirt blanc + noir), il y aura des échanges de vieilles photos (apportez ce que vous avez) plus un pique nique canadien avec barbecue à disposition. Pour la bonne organisation de cette journée, je vous demanderai une réponse.

Nathalie Hellemans au 04.90.65.64.97 ou 06.45.64.95.35 ou Ludo Lauret au 04.90.37.08.15 ou 06.60.67.71.07

En Forme à Bédoin

L'association en FORME A BEDOIN organise au centre culturel de Bédoin :

- le challenge STEP de Vaucluse le dimanche 16 Mai à 14h ; une quinzaine d'associations devraient concourir. Venez encourager votre équipe de Bedoin !
- un stage de danse et gym énergétiques dont la ZUMBA et le BODY ATTACK le samedi 5 Juin de 9h30 à 11h30.

Venez également nombreux participer à sa fête le samedi 12 Juin à 18h30.

A la suite de la présentation des différentes activités proposées par l'association nous nous retrouverons autour d'un pot convivial.

Contact : 06 08 67 76 78 formabed@aol.com

C.A.T.M.

L'association des C.A.T.M. de Bédoin-Flassan vous invite à les rejoindre à l'occasion de leur prochain voyage en Italie. Quatre jours de convivialité : du lundi 13 septembre au jeudi 16 septembre 2010, pour découvrir la côte de la Versilie – Portofino – Les 5 Terres – l'île d'Elbe – Genes. Tarif de groupe très attractif.

Jacques Klein au 04.90.65.65.88 ou Roland Prieur au 04.90.12.84.07 seront à votre écoute pour vous fournir les informations sur le déroulement de ce voyage.

Bienvenue aux nouveaux amis !

La Boule du Ventoux

Programme des boules

En avril :

Les samedis : 3, 10, 17 et 24 à 15h - Pétanque montée 2 joueurs

Les dimanches : 4, 11, 18 et 25 à 15h - Pétanque mêlée 3 ou 2 joueurs

En mai :

Samedi 8 : 15 h Challenge Boule du Ventoux – Pétanque mixte 3 joueurs

Les samedis : 1, 15, 22 et 29 à 15h – Pétanque montée 2 joueurs

Les dimanches : 2, 9, 16, 23, 30 à 15h – Pétanque mêlée 3 joueurs

En juin :

Les vendredis : 4, 11, 18 et 25 à 21h – Pétanque montée 2 joueurs

Les dimanches : 6, 13, 20 et 27 à 15h – Pétanque mêlée 3 joueurs

Prenez goût à la Bibliothèque

Bilan de l'activité 2009 de la bibliothèque municipale

170 nouveaux inscrits ont rejoint les 1156 adhérents de la bibliothèque et 25 animations différentes ont été proposées au public d'adultes et d'enfants, tout au long de l'année (heure du conte, lectures, Printemps des poètes, rencontres d'auteurs, spectacles, expositions, ateliers de création, théâtre, ...).

L'année 2010 a débuté avec la traditionnelle et chaleureuse soirée de contes et de lectures. La mer étant à l'honneur, l'équipe des conteurs et des lecteurs bénévoles nous a invités à larguer les amarres. Les lectures de grands textes de Victor Hugo, Pierre Loti et Jules Verne ont alterné avec des contes mythologiques et du monde entier. La soirée s'est terminée autour d'un vin chaud et d'un délicieux pain d'épices.

Du 8 au 21 mars, la bibliothèque a célébré le 12^{ème} «Printemps des Poètes», la bibliothèque a distribué près de 500 petits livrets de poésie et les commerçants du village ont participé à l'affichage de poésies dans leurs magasins. Des élèves de l'école primaire se sont également investis en proposant un moment de poésie musicale et théâtrale à la bibliothèque.

Cette année, la manifestation se prolonge avec un grand concours de création de livres-objets, organisé par les bibliothèques des villages de la COVE. De nombreux lots sont à gagner. Si vous aimez les activités créatives, quel que soit votre âge, lancez-vous ! Le règlement du concours et quelques idées de réalisation sont à votre disposition à la bibliothèque et sur www.bibliocove.fr

Les enfants seront gâtés en cette fin de printemps :

- pour les plus petits, rendez-vous autour du conte : mercredi 28 avril et 9 juin à 17 h salle du conte lu (à partir de 4 ans) et le mercredi 5 mai à 10 h avec un conte musical « Monsieur Boum est un peu fou » pour les 6 mois-3 ans.
- pour les plus grands, venez rencontrer un des auteurs pour la jeunesse les plus connus actuellement : Hubert Ben Kemoun lors d'une séance de dédicaces le mercredi 19 mai au centre culturel.



Les réunions du club de lecture auront lieu les 14 avril, 12 mai et 9 juin à 18 h salle du conte lu.

Dans le cadre de l'exposition « 2000 ans de tradition potière à Bédoin » qui aura lieu cet été, la bibliothèque proposera une sélection de livres sur la poterie ainsi qu'une balade contée nocturne.

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque municipale :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuits. L'inscription est nécessaire pour emprunter les livres à domicile ou utiliser l'accès Internet. Elle est entièrement gratuite pour les bedouinçais. Les vacanciers sont toujours bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ leur permet d'emprunter 6 documents pour trois semaines.

Angélique BELLON et Muriel BIEOU

La Toponymie

C'est l'étude des noms de lieux. Pourquoi tel quartier s'appelle comme cela ou tel hameau, tel lieu dit, telle rue ? Si vous êtes intéressé pour participer à un travail collectif d'études et de recherches sur ce thème sur tout le territoire de la commune de Bédoin et au Ventoux Sud, faites-vous connaître à la bibliothèque municipale ou téléphonez au 04.90.65.69.22. à Irène Ripert.

Etat Civil

NAISSANCES :

Yassine FAVORIT.....	née le 15.12.2009
Lola BARIOL.....	née le 31.12.2009
Arthur DAMIAN.....	né le 04.01.2010
Maë ROUYER.....	née le 04.01.2010
Zoé RENAUD.....	née le 09.01.2010
Cléa ORS.....	née le 02.02.2010
Lucie SAINT-LOUBERT BIÉ.....	née le 12.03.2010

DÉCÈS :

Georges GUICHARD (74 ans).....	le 20.12.2009
Félicie ARNAUDON veuve BERARD (81 ans).....	le 26.12.2009
Lucienne BARJAVEL veuve PLEINDOUX (87 ans).....	le 28.12.2009
Georges REYNA (66 ans).....	le 07.01.2010
Léonie SUDRIE (101 ans).....	le 14.01.2010
Raymonde PASTOURET (90 ans).....	le 20.01.2010
Alain CHAUVIN (52 ans).....	le 25.01.2010
Jean-Pierre BRUN (50 ans).....	le 27.01.2010
Laurent LOMBARD (18 ans).....	le 13.02.2010
Alma TOSETTI veuve GRAS (85 ans).....	le 24.02.2010
Aimé GORDIN (91 ans).....	le 06.03.2010
Christian DUBOIS (54 ans).....	le 12.03.2010
Denise ANDRUET épouse BAGNOL (79 ans).....	le 14.03.2010
Charles PALMER (88 ans).....	le 20.03.2010
Marthe TRAVERSA veuve PIZZO (104 ans).....	le 21.03.2010

Calendrier des gardes des médecins

BÉDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

3-4-5 avrilDr BARNICAUD04.90.12.81.09
10 - 11 avrilDr NADRA04.90.61.88.96
17 - 18 avrilDr GAUDET04.90.65.64.96
24 - 25 avrilDr BARNICAUD04.90.12.81.09
1-2 maiDr GAUDET04.90.65.64.96
8-9 maiDr NADRA04.90.61.88.96
13-14 maiDr BARNICAUD04.90.12.81.09
15-16 maiDr GAUDET04.90.65.64.96
22-23-24 maiDr BARNICAUD04.90.12.81.09
29-30 maiDr DIETERLEN04.90.65.92.12
5-6 juinDr NADRA04.90.61.88.96
12- 13 juinDr BARNICAUD04.90.12.81.09
19 - 20 juinDr GAUDET04.90.65.64.96
26 - 27 juinDr GAUDET04.90.65.64.96

SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE Téléphone : 3237

En plus des nombreuses manifestations organisées par les associations

C'est le Printemps ! Cultivez-vous, sortez !

Vendredi 9 avril : Ciné : à 15h film «Le Concert» (prix unique 2€50) - à 18h15 «Fantastic Mr Fox» - à 20h30 «Ensemble c'est trop»

Dimanche 18 avril après-midi «Magic Manouche Family», cirque tzigane, en plein air, devant le Centre Culturel, spectacle tout public et choisi surtout pour nos ados.

Vendredi 23 avril - Ciné : à 18h15 « Yona, la légende de l'oiseau sans aile » - Séance adulte : film non encore programmé.

Dimanche 25 avril à 17h au Centre Culturel – Conférence « Maquis Ventoux » par M. Georges Garcin

Dimanche 9 mai à 17 h au Centre Culturel – « Patrimoine de St-Gens » conférence par Florence Bombanel, guide de la Cove.

Dimanche 9 mai - Vide-Grenier organisé par l'Association du Vieux Village

Vendredi 14 mai - ciné : voir programme

Samedi 15 mai - Grand raid de Gigondas (passe à Bédoin)

Samedi 22 et dimanche 23 mai – Pandathlon - Montée pédestre au Ventoux – pour tous renseignements : www.pandathlon.fr

Vendredi 28 mai - ciné : voir programme

Samedi 29 mai à 20h30, au Centre Culturel le TRAC (Théâtre Rural d'Animation Culturelle) de Beaumes de Venise présente la pièce de Georges Feydeau, « Monsieur chasse... ».

Sur une mise en scène de Vincent Siano. Le spectacle vaut le détour - Tarif plein : 8€ ; tarifs réduits : 5€

Les 29 et 30 mai l'association VECOLO organise une compétition démonstrative de montée du Ventoux pour les vélos à assistance électrique.

La municipalité de Bédoin participe à l'organisation de cette manifestation qui se déroulera entre Bédoin et le sommet du Ventoux. Informations : Association VECOLO - www.vecolo.org

et www.la-montee-electrique.com

Tél : 06.66.31.54.56

Vendredi 4 et samedi 5 juin. C'est la fête à Bédoin sur St-Antonin. Expo le long de la calade et le samedi on ré-animera le centre initial du village situé sur le castrum où se sont établis les premiers habitants de Bédoin, Théâtre, musique, repas, buvette avec l'association « 1.2.3 » de Mormoiron.

Vendredi 11 juin à 18h - Inauguration festive du nouveau terrain multisport.

Dimanche 13 juin

- Journée de la Récampado, préparez vos fagots pour les feux de la St-Jean :

. le matin à 10h : défilé des groupes

. à 11h : messe chantée en langue d'oc

. à 12h : Bénédiction des fagots sur le parvis de l'Eglise et apéritif offert par la municipalité

. à partir de 16h : animations sur la place des écoles.

- Course pédestre de montagne, la montée du Ventoux organisée par le club athlétique du Pontet

- Montée nocturne du Ventoux en vélo organisée par le club cycliste Amistadous cyclo de St-Didier.

Samedi 19 et dimanche 20 juin – « La Sporta » Manifestation cycliste

Mercredi 23 juin - Feux de la St-Jean au sommet du Ventoux, à la tombée de la nuit vers 22h. Le feu du Ventoux est le maître feu qui donne le signal pour allumer les bûchers de la plaine chants - danses - vin chaud

Dimanche 27 juin – Montée cycliste du Ventoux avec l'A.S.P.T.T. d'Avignon.